



LA VIE
DEVANT
NOUS
...

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, le 27 août 2025

C'est la rentrée : prêts à sauver des vies ?

L'Établissement français du sang (EFS) invite à profiter de la rentrée pour (re)prendre l'habitude du don de sang et de plasma. Il rappelle également qu'à partir du 1^{er} septembre 2025, les critères de sélection des donneurs de sang évoluent. L'occasion de faire le point sur ces nouvelles conditions et de casser l'idée qu'être tatoué n'empêche pas de donner son sang !

La fin de l'été et le mois de septembre riment avec la rentrée et la reprise de la routine. Alors pourquoi ne pas profiter de cette période pour intégrer le don de sang et de plasma dans ses habitudes ? L'EFS invite donc celles et ceux qui le peuvent à se lancer en prenant rendez-vous sur le site dondesang.efs.sante.fr ou sur l'application **Don de sang** pour un don et à revenir régulièrement.

Pour rappel, il est possible :

- de donner son sang toutes les 8 semaines, jusqu'à 4 fois par an pour les femmes et 6 fois pour les hommes ;
- de donner son plasma toutes les 2 semaines, jusqu'à 24 fois par an ;
- de donner ses plaquettes toutes les 4 semaines, jusqu'à 12 fois par an.

Chaque année, les dons de sang, de plasma et de plaquettes permettent de soigner un million de patients atteints de cancers, de maladies chroniques (déficits immunitaires, drépanocytose...) ou encore victimes d'hémorragies. **C'est un geste solidaire et irremplaçable puisqu'il n'existe aucun substitut au sang humain.**

Nouveaux critères de sélection des donneurs, ce qui change au 1^{er} septembre 2025 :

À partir du 1^{er} septembre 2025, les critères de sélection des donneurs de sang évoluent. **Parmi les évolutions notables, la durée d'ajournement des donneurs passe de 4 à 2 mois après un tatouage, un piercing (boucles d'oreilles incluses) ou une séance d'acupuncture, de sclérose de varices ou de mésothérapie.**

L'ajournement des donneurs est également supprimé en cas d'utilisation de substituts osseux en implantologie dentaire¹.

¹ Pour consulter le détail des évolutions, voir l'arrêté du 10 avril 2025 publié dans le Journal Officiel du mercredi 23 avril 2025



Décryptage des évolutions avec *Syria Laperche*

Directrice médicale de l'Établissement français du sang

Comment sont décidés ces changements ?

Les critères de sélection des donneurs de sang sont revus périodiquement dans le cadre de travaux menés par différentes parties prenantes : les autorités de santé (la Direction générale de la Santé qui les coordonne et l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé), Santé publique France, l'EFS, le Centre de Transfusion Sanguine des Armées, des experts scientifiques et des représentants de la société civile.

Pourquoi ces évolutions ont lieu ?

Ces évolutions sont rendues possible d'abord grâce à l'amélioration des conditions d'hygiène adoptées par les salons de tatouages et piercing. Elles sont ensuite liées aux progrès très importants réalisés dans le développement des tests utilisés lors de la qualification biologique des dons de sang, en particulier dans le cadre du dépistage génomique viral (ou « DGV »). En effet, en permettant la détection de l'infection au plus tôt après la contamination, les tests de DGV permettent de réduire ce qui est appelé la « fenêtre biologiquement silencieuse ». Elle correspond à la phase précoce de l'infection durant laquelle certains marqueurs biologiques peuvent ne pas être détectés. C'est le cas dans le cadre de la détection de l'infection par le virus de l'hépatite C, dont la transmission par tatouage ou piercing a été décrite.

Ces changements peuvent-ils avoir des conséquences sur la santé des patients ?

Il n'y a aucun risque à craindre pour la santé des patients et la qualité des produits sanguins ! Ces évolutions s'appuient sur l'actualisation des connaissances scientifiques, des évolutions technologiques, épidémiologiques et des pratiques. L'EFS mène à bien sa mission tout en garantissant, sans concession, la santé et la sécurité des patients qui reçoivent les produits sanguins et celles des donneurs.

Retrouvez l'ensemble de nos actualités sur presse.efs.sante.fr

Contact

Olivier Durat

olivier.durat@efs.sante.fr

0672758732